

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 899

présenté par

Mme Berthelot, M. Charasse, M. Giacobbi, Mme Girardin, M. Giraud,
M. Likuvalu, Mme Jeanny Marc, Mme Orliac, Mme Pinel et Mme Robin-Rodrigo

ARTICLE 64 BIS

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 4° Au septième alinéa, après le mot : « titres », sont insérés les mots : « et autorisations » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'exploitation minière n'est pas régie par les seuls titres miniers. Sont aussi délivrés des permis d'exploitation et des autorisations d'exploiter. Ces derniers posent également de graves problèmes au regard de la protection de l'environnement et doivent donc être encadrés par le schéma minier et une réglementation claire.